



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024011
Domaine : 5.7
Date de convocation : 28 juin 2024
Date de l'affichage : 28 juin 2024
Date d'affichage de la délibération : 5 juillet 2024

Objet: 11 – Création d'une cellule mutualisée patrimoine arboré au sein du service patrimoine végétal de la CACP

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Absents : Madame Yannick MAURICE, Monsieur Pierre MATHEVET.

Madame Emilie DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, adjoint au maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la ville,

Unité de signature
095-219502184-20240704-2024011-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

CONSIDERANT le constat d'un patrimoine arboré vieillissant est effectué sur le territoire avec des risques sécuritaires qui s'accroissent avec les effets du changement climatique. De plus, il se fait ressentir le besoin d'adapter et de diversifier les essences des arbres pour être en adéquation avec les changements environnementaux, d'accroître la végétalisation et le rafraîchissement de l'espace public afin de répondre aux attentes sociétales du cadre de vie ainsi que de réhabiliter et de créer des corridors de biodiversité dans l'intention de consolider la trame verte.

CONSIDERANT que pour répondre à ces enjeux, les équipes techniques de l'agglomération et des communes ont construit une proposition d'offre de service mutualisée, qui se traduira dans la convention de mise à disposition de service et qui repose :

- d'une part sur le principe que les dépenses liées à la mise à disposition d'actions d'inventaires, études stratégiques et opérationnelles, programmation, outils d'intervention (gestion, investissement) ainsi que la recherche de subventions soient mutualisées via une convention de mise à disposition de service ;
- d'autre part sur le fait que les dépenses liées aux actions opérationnelles restent pilotées et mises en œuvre par chaque collectivité selon leurs décisions et budget alloué, le cas échéant via un groupement de commande.

CONSIDERANT que le périmètre d'intervention géographique comprend les sujets arborés isolés, les arbres d'alignements, les bosquets, lisières, boisements et haies des périmètres suivants :

- Foncier des espaces publics des collectivités membres ;
- Foncier privé des collectivités membres (écoles, piscines etc.) ;
- Foncier classé en Espace naturel sensible (ENS)

CONSIDERANT que concernant le service mutualisé, un coût estimatif annuel a ainsi été estimé pour une période de 3 ans, en tenant compte d'une montée en charge progressive. Dans un souci d'équité et de transparence, il a été proposé que la clé de répartition des coûts s'appuie sur l'inventaire du patrimoine arboré géré par chaque collectivité et recensé sur le Système d'Information Géographique partagé. Aujourd'hui, un inventaire a été réalisé mais il est nécessaire de l'affiner, ce qui sera une des actions de la cellule patrimoine arboré mutualisée.

CONSIDERANT le tableau récapitulatif de la clé de répartition en fonction des communes signataires :

Collectivités	Surfaces arborées (ha)	Clé de répartition surfaces arborées par collectivité	Simulation prévisionnelle coût par collectivité
CACP	286	60,9%	100 533 €
Cergy	51	10,9%	17 927 €
Courdimanche	6	1,3%	2 109 €
Eragny	19	4,0%	6 679 €
Jouy-le-Moutier	10	2,1%	3 515 €
Maurecourt	11	2,3%	3 867 €
Menucourt	15	3,2%	5 273 €
Neuville-sur-Oise	0,4	0,1%	141 €
Osny	13	2,8%	4 570 €
Pontoise	8	1,7%	2 812 €
Saint-Ouen-l'Aumône	33	7,0%	11 600 €
Vauréal	17	3,6%	5 976 €
TOTAL	469,4		165 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création d'une cellule mutualisée « Patrimoine arboré » entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les 11 communes souhaitant adhérer à la démarche,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Île-de-France